

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mil vingt et un le 07 Octobre à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DELATOUR Anne-Marie, DUBOIS Elodie, GILLION Cécilia, MICHAUX Emilie, Mrs DEBEVE Christian, , GUILLOT David, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, MORTIER François-Xavier, PORTOIS Nicolas, PREVOST Yannick.

Étaient absents excusés :

Mme DENOEUVEGLISE Céline ayant donné une procuration de vote à Mme MICHAUX Emilie ;
Mr FLAMENT Alain ayant donné une procuration de vote à Mr DEBEVE Christian ;
Mme LEBEGUE Catherine ayant donné une procuration de vote à Mme BERQUIN Gwenaëlle ;
Mme SARRY Martine ayant donné une procuration de vote à Mr MONTARDIER David ;
Mme DECOUTURE Vanessa.

Le quorum étant atteint à 19h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr Pascal LETELLIER propose sa candidature.

À l'unanimité, celui-ci est élu secrétaire de séance.

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 17 Septembre 2021 :**

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le paragraphe relatif à la mise en place du Pacte de Gouvernance a été omis dans ce compte-rendu. Il est ajouté comme suit :

👉 Adoption du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée communautaire a approuvé, lors de sa séance du 30 Juin dernier, de mettre en place un Pacte de Gouvernance.

Ce Pacte de Gouvernance a été instauré par la loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 et vise à permettre aux élus de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de la Communauté de Communes. Il doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens et l'échange d'information entre la Communauté de Communes, les communes membres et les maires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter ce Pacte de Gouvernance.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du projet de la traversée du village :**

Mme le Maire donne la parole à Mr Mickaël Acloque du Cabinet Verdi Picardie qui présente les plans relatifs au projet de la traversée du village. Ces travaux d'aménagement seront réalisés en 2 phases, l'une en 2022 et la seconde en 2023.

1) Validation et demande d'aides financières du projet de la traversée du village :

Après présentation de ce projet, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur sa validation et l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires relatives aux demandes de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'idée globale du projet de la traversée du village, d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les demandes de financement y afférent et de procéder au lancement de l'appel d'offres.

2) Projet éolien sur le territoire de la Commune de Le Bosquel :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS Parc Eolien du Bosquel a présenté une demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la Commune de Le Bosquel et précise que cette demande doit être soumise pour avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre **un avis défavorable** à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Le Bosquel.

3) Projet éolien sur les Communes de Croissy-sur-Celle et Blancfossé :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Parc Eolien de la Cressonnière a présenté une demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des Communes de Croissy-sur-Celle et Blancfossé et précise que cette demande doit être soumise pour avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre **un avis défavorable** à l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Croissy-sur-Celle et Blancfossé.

⇒ Mme le Maire fait part qu'elle a été contacté par un habitant de Monsures concernant le projet de parc éolien sur sa commune. Il a mis en place une pétition à l'encontre de ce projet et souhaitait obtenir sa signature. Elle informe avoir refusé d'accéder à sa demande par respect pour les élus et le Maire de Monsures.

4) Tarifs de l'eau Ô-de-Selle :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes n'a toujours pas lancé le diagnostic patrimonial et qu'elle n'a pas encore reçu le rapport suite au contrôle du service par l'Agence de l'Eau.

Suite à la réunion de la Commission Eau/Assainissement de ce jour et au vu des travaux d'investissement à effectuer sur le réseau dont le remplacement du compteur de production en eau potable, il a été décidé de vous proposer une augmentation de certains tarifs ainsi qu'une demande d'assujettissement à la TVA du budget eau.

Les tarifs de l'eau Ô-de-Selle à compter du 1^{er} Janvier 2022 s'élèveraient donc à :

- Consommation : 1.60 € du m³
- Abonnement : 10.00 €
- Abonnement agriculteur : 11.00 €
- Frais d'accès au service (ouverture et fermeture compteur) : 30.00 €
- Branchement neuf et changement d'emplacement avec et sans traversée de route : 1 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

5) Demande d'aide financière pour l'achat d'un logiciel informatique pour la gestion des cimetières :

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat d'un logiciel informatique pour la gestion des cimetières pour un montant estimé à 800,00 € HT correspondant au devis présenté par le groupe Elabor.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR (35 %) :	280,00 €
- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	680,00 €
	960,00 € TTC

6) Adhésion au service de conseil en énergie partagé de la FDE 80 et réalisation d'un pré-diagnostic des bâtiments publics :

Mme le Maire présente à l'assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE). Ce service permet à la Commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie.

Mme le Maire fait part que la salle polyvalente rencontre de gros soucis avec la chaudière et la salle de Neuville nécessite des travaux très importants.

La FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Mme le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- D'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demandera une contribution par habitant par an dont le montant n'est pas défini,
- De faire réaliser par la FDE un « pré-diagnostic bâtiments publics » pour un coût par équipement non défini à ce jour.

Elle précise que la démarche requiert un « Correspondant Energie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre au service CEP,
- D'inscrire ces dépenses au budget communal,
- D'accepter la réalisation d'un « pré-diagnostic bâtiments publics »,
- De confier la réalisation des opérations à la FDE,
- D'autoriser Mme le Maire à remplir et signer la convention et toutes les pièces afférentes,
- De nommer un Correspondant Energie,
- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Mme le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal que c'est une délibération de principe et que ce dossier sera revu ultérieurement afin de présenter le coût de cette adhésion.

7) Demande d'autorisation de pêche à la carpe de nuit dans les étangs en eaux libres :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire la demande d'autorisation de pêche à la Carpe de nuit pour l'année 2022 dans les étangs en eaux libres nommés ci-dessous :

- 1 : étang de la Base ;
- 2 : étang du Marais ;

- 3 : étang des Prés des Warnelles ;
- 4 : étang de La Basse Boulogne.

INFORMATIONS

↪ L'enquête publique du PLUi du Contynois a débuté le lundi 04 Octobre. Chaque Commune dispose d'un dossier sous forme papier, d'un plan de zonage sur un support rigide, ainsi que d'un registre d'enquête publique.

La prochaine permanence du Commissaire enquêteur aura lieu le Mercredi 03 Novembre de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Lœuilly.

↪ Suite à une rencontre avec les services de la Société Véolia, l'exploitant a constaté une arrivée d'eaux claires permanentes à la station d'épuration. Il suspecte une infiltration des eaux de nappes dans le réseau. Une zone a été repérée rue Didier Lucet et rue Verte via une boîte de branchement. Il est conseillé de continuer les investigations par visite de terrain et passage caméra. Une étude diagnostique du système de collecte pourrait permettre d'identifier les sources d'infiltrations.

Mme le Maire précise que la Communauté de Communes du Canton de Conty n'a toujours pas fixé de date pour la prise de compétence.

↪ Mr Nicolas Portois fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion relative à la réfection des chemins devrait avoir lieu le 03 Novembre en présence des exploitants agricoles.

↪ Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a de nouveau été sollicitée par les administrés du Chemin des Vœux et de la rue du Marais. Des démarches ont été entreprises, des rencontres ont eu lieu avec la CC2SO et la Société SOMEA mais pas de réponses concrètes à apporter pour le moment. Un pré-diagnostic est en cours de réalisation.

↪ Mme le Maire rappelle que :

- le repas des aînés se déroulera Dimanche 10 Octobre à la Salle Polyvalente ;
- le Club ULM organise les 40 ans du Club le 24 Octobre. Le prix du repas est de 20 €.

↪ Mme Gwenaëlle Berquin demande ce qu'il se construit à l'entrée de Lœuilly après la déchetterie. Mme le Maire lui répond que c'est la construction d'un hangar agricole.

↪ Mme le Maire avise les membres du Conseil Municipal que l'application PanneauPocket a été mise en place et rappelle que celle-ci a pour but de communiquer aux administrés toute information générale (manifestation à venir, risques météorologiques, ...). Elle est disponible sur smartphone et téléchargeable via apple store ou google play. Elle est accessible à tous et est totalement gratuite pour l'administré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Mme Valérie MOUTON

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
BERQUIN	Gwenaëlle	
DEBEVE	Christian	
DECOUTURE	Vanessa	Absente excusée
DELATOUR	Anne-Marie	
DENOEUEVEGLISE	Céline	Procuration à Mme Emilie MICHAUX
DUBOIS	Elodie	
FLAMENT	Alain	Procuration à Mr Christian DEBEVE
GILLION	Cécilia	
GUILLOT	David	
JEANSONI	Jérôme	
LEBEGUE	Catherine	Procuration à Mme Gwenaëlle BERQUIN
LETELLIER	Pascal	
MICHAUX	Emilie	
MONTARDIER	David	
MORTIER	François-Xavier	
MOUTON	Valérie	
PORTOIS	Nicolas	
PREVOST	Yannick	
SARRY	Martine	Procuration à Mr David MONTARDIER